

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Solidarité : l'OPH au chevet des familles ayant un handicapé en leur sein

CM
Libreville/Gabon

SOUS le thème "Brisons la solitude des familles ayant un handicapé en leur sein", l'Organisation des personnes handicapées (OPH) en partenariat avec le Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix, section Gabon (Payncop), a effectué une série de visites aux domiciles des familles ayant un handicapé en leur sein.

L'activité qui s'inscrit dans le cadre du "Projet d'appui urgent aux personnes vivant avec un handicap en période de Covid-19", initié par le Payncop Gabon, avec le soutien de l'Unesco, s'est effectuée en plusieurs phases à savoir : une campagne de sensibilisation sur les gestes barrières, la distribution de bavette, des gels hydroalcooliques ainsi que des denrées alimentaires.

Les objectifs visés par cette opération des visites à domicile étaient également d'attirer l'attention de l'opinion sur les conditions de vie des personnes vivant avec une déficience mo-

trice, sensorielle et mentale en général, et tout particulièrement celles résidant hors sites, éprouvant entre autres d'énormes difficultés d'aller et venir, donc de circuler, alors qu'elles disposent d'un droit fondamental. "Nos familles se battent au quotidien pour nous offrir une vie normale. Malheureusement l'appui de maman Gabon reste limité. Nous avons l'impression que les préoccupations des handicapés ne sont pas prises en compte dans notre pays. Nous voulons aller à l'école, nous soigner, accéder aux services publics, au transport public mais malheureusement il n'y a pas de passage adapté pour nous", s'est désolé Jean Stanislas Ellang, président de l'OPH.

Ces visites à domicile dans les quartiers de Lalala, Ozangue et Mindoube, ont également permis à l'OPH de comprendre le mode de vie de ces personnes vulnérables, leur choix, leurs inquiétudes, leurs besoins ainsi que leurs attentes vis-à-vis d'une la collectivité qui, malheureusement, semble leur tourner le dos.



Photo : CM/L'Union

Le président de l'OPH, Jean Stanislas Ellang, entouré d'une famille ayant reçu une aide alimentaire.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 3 décembre 2020
Appel à manifestation d'intérêt : N° 02/MER/ CDC/2020
Nom du projet : Maintenance MICROSOFT
Source de financement : Fonds propres budget 2021

1. OBJET

La Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel d'offres pour la mise en place d'un contrat de maintenance pour l'ensemble des produits Microsoft de son parc informatique.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : MAINTENANCE MICROSOFT.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Caisse des Dépôts et Consignations

BP : 8820 Libreville-Gabon
2ème étage Immeuble ORCHIDIA

Le paiement au Trésor Public se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 22 décembre 2020 à 10H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 22 décembre 2020 à 11H00 dans la salle de réunion de la Caisse des Dépôts et Consignations sise à l'Immeuble ORCHIDIA, à l'avenue de Cointet.

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort 
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Administrateur Directeur
Général

Patricia Danielle MANON 
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL